



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°5 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le PREMIER du mois de FEVRIER, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	/
La Bourboule	Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	/
Le Mont-Dore	Madames, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur VALETTE Henri

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Votants : 25

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Mesdames TARTIERE Catherine, EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, MANSANA Jocelyne, MABRU Michelle, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, CONSTANTIN François, AURIACOMBE Stéphane, PERRON Roland,

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Programme réhabilitation Petit Patrimoine – Commune de SAINT-DIERY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Vu la délibération n° 76 / 2018 en date du 18 Juin 2018 instaurant sur la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY un Règlement d'attribution des Subventions Petit Patrimoine ;

VU la délibération n° 149 / 2020 en date du 3 Décembre validant un nouveau programme Petit Patrimoine 2021 - 2023 ;

Considérant la demande de Monsieur le Maire de SAINT-DIERY ;

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a délibéré favorablement le 3 Décembre 2020 pour remettre en place un programme de subventions Petit Patrimoine en faveur de ses communes membres. Une enveloppe annuelle de 35 000 € a ainsi été fléchée pour la période 2021 - 2023 avec un dossier maximum par commune sur les 3 ans du programme. La nature des opérations éligibles listées dans le règlement d'attribution adopté en séance était ainsi définie : protection et restauration du patrimoine bâti vernaculaire comme les burons, petites chapelles, calvaires, croix, lavoirs, fontaines, serres, abreuvoirs, fours, moulins, ponts...

Monsieur le Président donne lecture de la demande de subventions déposé par la commune de SAINT-DIERY : Projet de rénovation du Mur de la Fontaine à Saint-Diéry Bas avec un devis pour des travaux estimés à 40 451 € Hors Taxes.

Monsieur le Président explique qu'après examen par les services de la Communauté de Communes du MASSIF du SANCY, le dossier a été déclaré éligible au programme de réhabilitation du Petit Patrimoine.

Monsieur le Président précise que le montant de la subvention sera plafonné à 5 000 € ne pouvant excéder 50% de l'autofinancement restant une fois les travaux terminés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la commune de SAINT-DIERY pour la rénovation du Mur de la Fontaine à Saint-Diéry Bas ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021 ;
- MANDATE son Président pour en assurer l'exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

